

Programme de formation

Élaboration du DUERP et mise en place d'un plan d'actions de prévention

Informations générales

- **Durée totale** : 14 heures en présentiel (2 jours) + accompagnement à distance sur 4 semaines
- **Modalité** : Formation en présentiel avec suivi individuel à distance
- **Tarif** : 800 € HT par apprenant
- **Effectif** : Maximum 5 stagiaires
- **Lieu** : Dans les locaux du client ou en salle de formation adaptée

Liste des duerp susceptible d'être enrichie.

- DUERP Boulangerie / pâtisserie
- DUERP travaux BTP
- DUERP transport routier
- DUERP navigation fluviale
- DUERP administration publique
- DUERP centre commercial / boutique
- DUERP Fast food / restaurant
- DUERP garage automobile
- DUERP entrepôt logistique
- DUERP station-service
- DUERP centre de formation
- DUERP paysagiste
- DUERP agent de maintenance
- DUERP métier à la personne
- DUERP station de traitement d'hydrocarbures

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les obligations réglementaires relatives au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Identifier et analyser les risques professionnels de leur structure.
- Construire ou mettre à jour un DUERP conforme aux exigences réglementaires.
- Hiérarchiser les risques selon une méthode d'évaluation adaptée.
- Élaborer un plan d'actions de prévention réaliste et opérationnel.
- Mettre en place un suivi et une actualisation du DUERP.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux :

- Dirigeants de TPE, PME et associations.
- Responsables QHSE, HSE ou prévention.
- Responsables des ressources humaines.
- Managers de proximité.
- Référents santé-sécurité au travail.
- Membres du CSE impliqués dans la prévention des risques professionnels.

Prérequis

Aucun prérequis technique n'est exigé.

Il est toutefois recommandé :

- D'avoir une connaissance générale de l'activité de son entreprise.
- De disposer d'informations relatives aux postes de travail et à l'organisation de l'entreprise.
- D'apporter, si disponible, le DUERP existant ou tout document relatif à la prévention des risques.

Programme détaillé

Jour 1 – Comprendre et construire son DUERP (7 heures)

Module 1 : Cadre réglementaire et enjeux du DUERP

- Les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité.
- Les évolutions réglementaires récentes.
- Les responsabilités civiles et pénales.
- Les bénéfices d'une démarche de prévention structurée.

Module 2 : Identifier les unités de travail

- Définition et découpage des unités de travail.
- Analyse de l'organisation de l'entreprise.
- Cartographie des activités et des postes.

Module 3 : Identifier les risques professionnels

- Méthodologie de repérage des dangers.
- Risques physiques.
- Risques chimiques.
- Risques biologiques.
- Risques psychosociaux.
- Risques liés aux déplacements.
- Risques ergonomiques et TMS.

Atelier pratique

- Construction de la cartographie des risques de l'entreprise du participant.

Jour 2 – Évaluer les risques et construire le plan d'actions (7 heures)

Module 4 : Évaluer et hiérarchiser les risques

- Méthodes de cotation.
- Critères de gravité et de fréquence.
- Priorisation des actions.

Module 5 : Rédiger le DUERP

- Structure du document.
- Formalisation des résultats.
- Mentions obligatoires.

- Conservation et mise à jour.

Module 6 : Élaborer un plan d'actions efficace

- Définition des mesures de prévention.
- Priorisation des actions.
- Affectation des responsabilités.
- Définition des échéances et indicateurs de suivi.

Atelier pratique

- Construction du DUERP.
- Élaboration du plan d'actions personnalisé.

Synthèse et planification de la phase d'accompagnement

Accompagnement à distance – 4 semaines

Semaine 1

- Validation du découpage des unités de travail.
- Relecture des premières évaluations des risques.

Semaine 2

- Ajustement de la cotation des risques.
- Accompagnement à la rédaction du DUERP.

Semaine 3

- Finalisation du plan d'actions.
- Définition des indicateurs de suivi.

Semaine 4

- Validation finale du DUERP.
- Préparation du déploiement dans l'entreprise.

Modalités d'accompagnement

- Échanges par visioconférence, téléphone ou courriel.
- Réponses aux questions techniques.
- Relecture et conseils personnalisés.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés d'exemples concrets.
- Études de cas adaptées aux secteurs d'activité des participants.
- Exercices pratiques individuels et collectifs.
- Travaux dirigés sur les documents réels des entreprises.
- Accompagnement individualisé pendant la phase à distance.
- Remise de modèles et outils directement exploitables.

Moyens techniques

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou écran de projection.
- Support de présentation numérique.
- Accès à une plateforme d'échange documentaire ou messagerie électronique.
- Outils bureautiques (Word, Excel ou équivalent).
- Connexion Internet pour le suivi à distance.

Matériel nécessaire pour les stagiaires

Chaque participant devra disposer :

- D'un ordinateur portable.
- D'une connexion Internet pour la phase à distance.
- D'une adresse e-mail professionnelle.
- Des documents de son entreprise utiles à la démarche (organigramme, fiches de poste, DUERP existant, registre sécurité, etc.).

Modalités d'évaluation des acquis**Évaluation diagnostique**

- Questionnaire de positionnement en début de formation.

Évaluation formative

- Exercices pratiques tout au long des deux journées.
- Réalisation progressive du DUERP et du plan d'actions.

Évaluation finale

- Étude de cas appliquée à l'entreprise du participant.
- Vérification des compétences acquises à l'aide d'une grille d'évaluation.

- Validation du DUERP et du plan d'actions élaborés durant la formation.

Évaluation de satisfaction

- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation.
- Recueil du retour d'expérience à l'issue de l'accompagnement.

Livrables remis aux participants

À l'issue de la formation, chaque participant repart avec :

- Un modèle complet de DUERP personnalisable.
- Une grille d'évaluation des risques.
- Un modèle de plan d'actions de prévention.
- Un tableau de suivi des actions.
- Les supports pédagogiques de la formation.
- Une attestation de fin de formation.
- Le DUERP et le plan d'actions construits ou mis à jour pendant l'accompagnement (sous réserve de transmission des informations nécessaires).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PMR)

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les locaux de formation sont sélectionnés pour répondre aux exigences d'accessibilité. Toute situation particulière nécessitant un aménagement pédagogique, technique ou organisationnel pourra être étudiée avant l'entrée en formation afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

Les participants sont invités à signaler leurs besoins spécifiques lors de l'inscription afin de mettre en place les adaptations nécessaires.

Modalités et délais d'accès

- Inscription sur demande.
- Validation après entretien préalable des besoins.
- Convocation et programme transmis avant l'entrée en formation.
- Délai d'accès : généralement entre 7 et 15 jours ouvrés selon les disponibilités